

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.03PR concernant une demande de crédit
d'investissement de Fr. 1'100'000.- pour la réalisation de six classes provisoires
au Collège des 4 Marronniers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 22 mars 2011. Elle était composée de Mesdames Anne Gander, Hélène Grand-Greub, Marinette Nicollin et de Messieurs Guy Angéloz, Jean-David Chapuis, Patrick Dériaz, Giancarlo Valceschini, Alain Willommet et du soussigné, désigné premier membre.

La délégation municipale était composée de MM. Jean-Claude Ruchet, municipal, Markus Baertschi, chef du service Urbanisme et bâtiments, Laurent Exquis, chef du service Education et jeunesse ainsi que de Bernard Pascalis, responsable des bâtiments scolaires. Nous les remercions pour leurs explications.

En préambule, le calendrier de ce préavis a contrarié une partie de notre commission. Adresser à la Municipalité un rapport devant aboutir en six mois à la mise en service d'un bâtiment scolaire ayant nécessité l'accord du Conseil communal, une mise à l'enquête et des travaux d'installation, c'est particulièrement ambitieux. Cela exclut aussi toute possibilité pour le Conseil de prendre le temps de la réflexion ou de l'approfondissement de certains aspects du projet. Même si l'anticipation des besoins scolaires demeure un exercice délicat, les explications fournies par la délégation municipale sur ce calendrier de projet n'ont pas convaincu l'ensemble des commissaires.

Il a semblé indispensable à la commission de se pencher au préalable sur la communication de la Municipalité CO11.04 consacrée à la planification scolaire, puisque le préavis étudié découlait directement de cette stratégie. Le Conseil communal doit s'attendre à investir des sommes importantes dans le développement des infrastructures scolaires ces prochaines années. Notre ville est particulièrement attractive pour les familles et le ratio d'enfants scolarisés y est plus important que dans d'autres localités. Les projections étudiées par le Service cantonal de recherches statistiques (SCRIS) il y a quelques mois pour établir la planification scolaire seraient même déjà revues à la hausse, si elles étaient calculées maintenant.

Il n'est pas exclu non plus que de nouvelles installations provisoires soient nécessaires, dans un autre quartier, pour la rentrée 2012. La commission émet le vœu que si ce projet s'avérait indispensable, il soit soumis au Conseil avant la fin de l'année civile.

La commission s'est également félicitée de la volonté affichée par les représentants de l'administration de réviser tous les deux ans cette planification des besoins scolaires, sur la base des mouvements démographiques et du rythme de développement réel des nouveaux quartiers pour affiner leur localisation. Cette révision périodique sera d'autant plus crédible, que les besoins scolaires ne devraient plus être influencés par les changements de structure fixés par la loi sur l'enseignement obligatoire: quel que soit le modèle retenu par le Grand Conseil, la répartition des classes entre primaires et secondaires est en effet fixée dans le concordat Harnos, qui entre en vigueur en 2012, et ne pourra être modifiée que par un accord intercantonal.

La commission a ensuite étudié plus en détail le projet d'achat et de mise en place de pavillons scolaires provisoires aux 4 Marronniers. Au vu des délais nécessaires, la solution des pavillons modulaires est la seule imaginable. Le choix de les acheter plutôt que de les louer est une évidence au vu des prix annoncés. Leur coût paraît également correct, même si la durée de vie de ces infrastructures est difficile à estimer avec certitude, surtout en cas de déménagement de ces

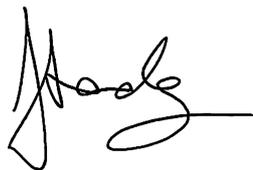
pavillons à l'horizon 2020, quand le bâtiment scolaire supplémentaire prévu aux 4 Marronniers aura été mis en service. Un document présentant le type de pavillons imaginés est joint à ce rapport.

Plusieurs éléments du projet ont été relevés par la commission et nécessitaient des précisions supplémentaires, qui devraient être amenées par la Municipalité devant le plénum. Ces questions portaient principalement sur

- le respect des normes en vigueur sur l'espace accordé aux élèves pour leur récréation;
- les conditions d'accessibilité de cette construction aux élèves ou professeurs à mobilité réduite;
- la répartition de l'espace alloué aux WC garçons/filles;
- l'impact de ces constructions sur la carence déjà importante de salles de gym;
- les conditions de sécurité (barrières – sorties de secours).

Consciente que le caractère «provisoire» de ces pavillons pourrait permettre d'obtenir des dérogations aux normes en vigueur, la commission émet le voeu que l'espace de récréation fasse l'objet d'une vraie réflexion pour assurer une surface suffisante aux élèves, quitte à sacrifier des places de stationnement. Enfin, si des investissements supplémentaires sont nécessaires pour garantir l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap, la commission souhaite qu'ils soient plutôt réalisés dans le bâtiment principal que dans les pavillons provisoires.

En conclusion, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres moins une abstention, d'adopter les conclusions du préavis tel que proposé par la Municipalité.



Jean-Marc Sandoz,
rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 25 mars 2011